



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 17 juin 2025 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

9, rue du Boisé (lot 6 245 592)

Demande de dérogations mineures visant à autoriser :

- Une largeur d'aire de stationnement de 6,70 m au lieu d'un maximum de 5,50 m;
- Une superficie de l'aire de stationnement de 90 m² au lieu d'un maximum de 75 m² ;

Le tout tel qu'exigé à l'article 4.3.5.4.6 du *Règlement de zonage n° 480-85* pour la zone RA/C-7.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 3 juin 2025

La greffière,
Me Marie-Josée Couture
www.vsad.ca